



CHAMPIER NEWS



INFO

Parents – Elèves

03/04/2026

N° 10

“Aussi longtemps qu'on s'entend, qu'on partage, on vit ensemble.” Simone Veil

Actualités

Certification PIX :

Les élèves de 3^{ème} passent actuellement leur certification PIX.

Journées de formation des personnels enseignants – lundi 22 et mardi 23 juin 2026

Les lundi 22 et mardi 23 juin, les personnels auront une journée de formation. Les cours seront donc fortement impactés et nous vous tiendrons informés des changements à l'avance.

Oraux blancs du DNB :

Le **mercredi 20 mai 2026 matin** auront lieu les oraux blancs du DNB. L'objectif est de préparer nos élèves de troisième dans des conditions d'examen. De ce fait, les cours des élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} seront annulés car tous les professeurs seront réquisitionnés à cette tâche. Les parents des élèves de la 6^{ème} à la 4^{ème} veilleront à prendre exceptionnellement leurs dispositions cette matinée.

Dates des conseils de classe de 3^{ème}

En raison des dates contraintes par le service orientation, nous devons positionner les dates de conseil des classes des 3^{èmes} aux dates suivantes :

- **Mardi 26 mai 2026** : à 17h15 en salle de réunion, à 18h15 en salle de réunion
- **Jeudi 28 mai 2026** : à 17h15 en salle de réunion, à 18h15 en salle de réunion
- **Lundi 1^{er} juin 2026** : à 17h15 en salle de réunion, à 18h15 en salle de réunion

Au retour des vacances, vous aurez le planning avec les classes positionnées.

Orientation pour les élèves de 3^{ème}

Quel calendrier ?

Phase définitive : du 03 avril au 4 juillet 2026

- Saisie des demandes des familles :



Une saisie unique est nécessaire pour le recueil des vœux d'orientation et d'affectation :

→ Les familles saisissent les vœux d'affectation sur le service en ligne Affectation **du vendredi 3 avril au lundi 18 mai 2026**.

Les vœux saisis sont convertis automatiquement en choix définitifs d'orientation. Les familles n'ont plus à saisir leurs choix définitifs d'orientation sur le service en ligne Orientation. **Il est vivement conseillé de sécuriser le parcours post 3^{ème} en ajoutant un vœu de seconde GT si un avis favorable a été émis au 2^{ème} trimestre pour un bac professionnel.**

→ **La fiche Dialogue devra être remise aux professeurs principaux de 3^{ème} avant le vendredi 15 mai 2026 dernier délai**

Un message sera envoyé aux parents d'élèves au fur et à mesure de la saisie des avis du conseil de classe. **Les parents d'élèves devront se connecter sur Educonnect afin d'accuser réception de cet avis.**

1. Phase définitive

Les demandes d'orientation sont examinées par le conseil de classe qui prend en compte l'ensemble des informations réunies par ses membres sur chaque élève ainsi que les éléments fournis par l'équipe pédagogique dans les conditions précisées par l'article R. 421-51. Le conseil de classe émet des propositions d'orientation, dans le cadre des voies d'orientation définies par l'arrêté mentionné à l'article D. 331-36 (Article D331-32 du Code de l'Éducation).

- **Lorsque ces propositions sont conformes aux demandes :**

Le chef d'établissement prend ses décisions conformément aux propositions du conseil de classe et les notifie aux parents de l'élève (Article D331-33 et article D 331-55). Une fois validées par les parents sur le service en ligne Orientation ou via la fiche dialogue, elles deviennent décisions d'orientation. Les décisions d'orientation sont ensuite transférées automatiquement dans AFFELNET Lycée.

- **Lorsque les propositions ne sont pas conformes aux demandes : phase de gestion des désaccords**

Le chef d'établissement, ou son représentant, reçoit l'élève et ses parents, afin de les informer des propositions du conseil de classe et de recueillir leurs observations (Article D331-34 et article D331-56)

Le chef d'établissement peut conseiller, notamment quand le conseil de classe l'a recommandé, à l'élève et à ses représentants légaux que celui-ci suive un dispositif de remise à niveau.

Les décisions non conformes aux demandes font l'objet de motivations signées par le chef d'établissement.

Les motivations comportent des éléments objectifs ayant fondé les décisions, en termes de connaissances, de capacités et d'intérêts.

A l'issue de cette concertation, le chef d'établissement prend ensuite les décisions d'orientation et les notifie aux parents de l'élève qui ont trois possibilités :

- **Accepter les propositions du conseil de classe ou les nouvelles décisions du chef d'établissement.**
- **Demander le maintien dans la classe d'origine, pour la durée d'une seule année scolaire (article D331-37)**
- **Faire appel des décisions d'orientation dans un délai de trois jours ouvrables à compter de la réception de la notification des décisions.**

Le chef d'établissement précisera aux parents qui désirent faire appel :

- **le lieu où siègera la commission**
- **le jour et l'heure à laquelle ils doivent se présenter**

Un flyer en pièce jointe à cette newsletter résume les grandes étapes de l'orientation.

Pour rappel vous trouverez ci-dessous **les autres supports à votre disposition pour l'accompagnement des familles :**

- Page d'information publique et vidéo tutoriel

La page d'information de référence pour l'orientation en 3^e et l'affectation au lycée intègre la vidéo tutoriel présentant le service en ligne : www.education.gouv.fr/orientation3e

- Guides spécifiques à chaque palier

Les guides présentent la gestion de la procédure d'orientation à la phase définitive et du service en ligne dans Siecle Orientation. Ils présentent également les étapes de la demande de poursuite d'études après la 3^e sur Scolarités Services.

- [Service en ligne Orientation en 3e](#)

- Diaporamas de présentation du service en ligne Orientation

Les diaporamas présentent les démarches d'orientation sur Scolarités Services, ils peuvent être déposés sur l'ENT ou le site de votre établissement :

- [Service en ligne orientation en 3^e](#);

En cas de difficulté de connexion, vous pouvez nous transmettre, à titre exceptionnel, vos demandes à l'adresse suivante : ce.0383542u@ac-grenoble.fr ou par téléphone au 04.37.04.04.44.

Portes Ouvertes

La journée Portes Ouvertes est maintenue au **vendredi 29 mai 2026 de 17h15 à 19h45**.



Restauration

Quelques infos sur la restauration au 3^{ème} Trimestre :

- Les jours facturés en fonction des régimes de demi-pension :
 - DP1 : 11 jours → 22 €
 - DP2 : 22 jours → 44 €
 - DP3 : 33 jours → 66 €
 - DP4 : 44 jours → 88 €

Les remises d'ordre collectives ou individuelles déjà connues :

- Le vendredi 1^{er} mai 2026 (Fête du travail), remise collective
- Le vendredi 8 mai 2026 (Armistice), remise collective
- Le jeudi 14 mai et vendredi 15 mai 2026, (Ascension), remise collective
- Le lundi 25 mai 2026 (Pentecôte), remise collective
- 26 et 29 et 30 juin 2026 (Brevet des collèges) pour les 6^e/5^e/4^e

Rappel : Pour bénéficier de la remise d'ordre, cela suppose que votre enfant était censé manger ce jour-là.

SALON DU RECRUTEMENT EN APPRENTISSAGE MERCREDI 29 AVRIL 2026

La ville de Bourgoin-Jallieu est ravie de vous faire part de la 3^{ème} édition du salon du recrutement en apprentissage le **mercredi 29 avril 2026 de 10h à 17h en continu à la Halle Grenette, 2-6 rue Grenette 38300 Bourgoin-Jallieu**.

L'occasion pour les élèves en recherche de contrat en alternance pour la rentrée 2026, de rencontrer des entreprises ou représentants d'entreprises dans les secteurs suivant :

- BTP
- Santé et Social
- Industrie
- Restauration, hôtellerie, métiers de bouche
- Automobile
- Sport

- Commerce, vente, secrétariat, comptabilité
- Coiffure et Esthétique
- Logistique

Plus de 400 offres seront disponibles sur place, du CAP au BAC+5.

L'équipe éducative peut bien-sûr organiser une visite groupée dès 10h en répondant à ce mail et en indiquant le nombre d'élèves et d'accompagnants qui seront présents.

SALON DU RECRUTEMENT EN APPRENTISSAGE

29 AVRIL
DE 10H À 17H

**HALLE
GRENETTE**

**+ DE
400
OFFRES
DE NIVEAU
CAP À BAC + 5**



PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Bâtiment et Travaux Publics
- Logistique
- Médico-social, petite enfance
- Industrie
- Restauration, hôtellerie, métiers de bouche
- Automobile
- Sport
- Commerce, vente, secrétariat, comptabilité
- Coiffure et esthétique



PRÉPA MÉTIERS (3^{ème} et 4^{ème} et 3^{ème} agricole)

Pour rappel les élèves de qui sont intéressés pour faire une demande en 3^{ème} prépa métiers et/ou pour une 4^{ème} ou 3^{ème} agricole, le dossier est à rendre au secrétariat de direction pour le lundi 20 avril.



LABÉLISATION E3D

Le collège est engagé dans la démarche EDD dans un contexte favorable (bâtiments BBC, forêt classée à proximité). Des actions et des projets variés et riches, pour certains communs à un niveau, sont mis en œuvre. L'EDD est présente dans les apprentissages de différentes disciplines. Les questions de santé, égalité et solidarité sont particulièrement investies dans un souci de bien-être pour toutes et tous.

Le collège est labélisé E3D niveau 1.